

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 127-2017

Type d'intervention: Interpellation

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2017.RRGR.360

Déposée le: 06.06.2017

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Marti (Bern, PS) (porte-parole)
Streit-Stettler (Bern, PEV)
de Meuron (Thun, Les Verts)
Teuscher-Abts (Roggwil, PLR)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui

Urgence accordée: Oui 08.06.2017

N° d'ACE: du

Direction: Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale

Classification: –



Position des soins et des domaines médico-techniques et médico-thérapeutiques à l'Hôpital de l'Île au regard des défis actuels

Une nouvelle structure sera mise en place dans le groupe hospitalier de l'Île à partir du 1^{er} juillet 2017. Avec le regroupement de la direction médicale et de la direction des soins/MTT dans l'unité « Médecine », la médecine ne disposera plus que d'une seule voix au sein de la direction du groupe hospitalier, alors qu'elle en a deux actuellement. Les soins/MTT, qui constituent un domaine spécialisé central, ne pourront dès lors plus participer aux décisions stratégiques prises par la direction du groupe. Or, cela va à l'encontre de l'objectif déclaré qui consiste à renforcer la médecine.

Les défis futurs en matière de soins (manque de personnel qualifié, développement de nouveaux profils professionnels, coordination de la coopération interdisciplinaire, évolution des processus de prise en charge des patients) ne pourront être relevés au niveau stratégique qu'avec le concours des spécialistes et des groupes professionnels les plus importants qui participent aux activités essentielles. La représentation des soins/MTT au sein de la direction du groupe est nécessaire pour garantir l'interdisciplinarité et l'excellence professionnelle dans la perspective des évolutions à venir.

Il faut en outre trouver une solution au manque croissant de personnel qualifié. Ces cinq dernières années, seulement 50 pour cent environ du personnel soignant nécessaire ont été formés. Pour les soins infirmiers de niveau diplôme, le taux était de 46 pour cent. Il aurait fallu 10 000 personnes de plus. Par ailleurs, de nombreux spécialistes formés à Berne sont engagés par des hôpitaux d'autres cantons ou ils quittent leur métier pour d'autres raisons.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Comment le gouvernement voit-il la nouvelle structure de direction de l'Hôpital de l'Ile, en particulier au regard du manque de personnel spécialisé ?
2. Que pense le gouvernement des conséquences de la nouvelle structure de direction pour la prise en charge des patients ?
3. Quelles seront aux yeux du gouvernement les conséquences pour la coopération interprofessionnelle ?
4. Qu'entreprend le gouvernement sur le plan national pour favoriser la formation de personnel en nombre suffisant dans les soins et les professions ayant trait à la prise en charge de patients ?
5. Que fait le gouvernement pour réduire le nombre de spécialistes diplômés qui quittent leur métier ?

Motivation de l'urgence : le conseil d'administration de l'Hôpital de l'Ile veut mettre en œuvre ad interim une restructuration du groupe hospitalier au 1^{er} juillet 2017. L'avis du gouvernement devrait pouvoir influencer au plus vite sur la restructuration.